TRANSMIS LE 22/05/2025
REÇU LE 22/05/2025
AFFICHÉ LE 23/05/2025
NOTIFIÉ LE 23/05/2025
PUBLIÉ LE 23/05/2025
EXÉCUTOIRE LE 23/05/2025

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
DÉLIBÉRATION N°16

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23BA10 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Étiennette LE BÉCHEC : Patrick BOULLÉ
Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ
Stéphane VERNEREY : Claire LE BERRE
Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER
Dominique ASARO : Xavier MELKI
Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE
Françoise GONZALEZ : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !
Vincent MULOT : Françoise MENDY LASCOT
Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :
Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

****

Le **Conseil Municipal, convoqué le 7 mai 2025,** s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
DÉLIBÉRATION N°16

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23BA10 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-2,

VU la délibération n°20 du 28 septembre 2023 relative à l'attribution de la consultation n°23BA10 pour les missions de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry au groupement d'entreprises représenté par ALTANA ARCHITECTURES,

CONSIDÉRANT que le marché initial a été notifié avec un montant provisoire de rémunération fixé à 8,50 % du montant estimatif des travaux évalué à 2 000 000 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre de 170 000.00€ HT soit 204 000.00€ TTC pour la mission de base et les missions complémentaires,

CONSIDÉRANT que les études ont révélé que la réalité des travaux de rénovation énergétique nécessitait une révision importante du montant estimatif initial des travaux,

CONSIDERANT que le montant estimatif initial des travaux, lors de la phase de sélection du maître d'œuvre, s'avérant avoir doublé en phase APD, et résultant d'une mauvaise définition du besoin, cette situation fragilise juridiquement le contrat conclu avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société ALTANA ARCHITECTURES,

CONSIDERANT, qu'en conséquence, il est nécessaire de procéder à la résiliation du marché 23BA10 pour motif d'intérêt général en raison d'irrégularités juridiques liés à une définition du besoin incomplète,

CONSIDERANT que la Ville a validé, sur le principe le nouveau montant estimatif des travaux (4 000 000 € HT) et que le Maître d'œuvre a poursuivi sa mission en préparant la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux (mission PRO),

CONSIDERANT que le maître d'œuvre a réalisé les prestations qui lui étaient demandées, il y a lieu d'en assurer la rémunération,

CONSIDERANT qu'afin de résilier le marché n°23BA10 tout en rémunérant le maître d'œuvre pour les prestations, y compris en plus-value, qu'il a réalisées, il y a lieu de rédiger un avenant n°1 faisant office de décompte de résiliation,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°1, une modification du montant des éléments de mission réalisés liés à l'augmentation du montant estimatif des travaux, la fixation de l'indemnité de résiliation, et le décompte de résiliation,

Par délégation
L'Adjoint au Maire
Le 23 mai 2025
Caractère exécutoire
Mme Alexia LE BERRE

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°1 porte le montant du marché à 154 266,00 € HT soit 185 119,20 € TTC, représentant une moins-value de – 9,26 % du montant du marché initial,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 23BA10 pour la mission de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry,

APRÈS l'avis de la Commission Techniques en date du 10 avril 2025, de la Commission Ressources et Développement en date du 29 avril 2025 et de la Commission d'appel d'offres du 7 mai 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 au marché n°23BA10 pour les missions de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Saint-Exupéry, actant la résiliation pour motif d'intérêt général du marché, les plus-values liées à l'évolution du programme initial et l'indemnité de résiliation. Le nouveau montant du marché s'établit à 154 266,00 € HT soit 185 119,20 € TTC, représentant une moins-value de -9,26 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société ALTANA ARCHITECTURES sise 41 rue de Galois à BOURG-LA-REINE (92340).

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'UNANIMITÉ des votants
Pour : 39 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DEL15052025Q16

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-22T18-23-54.00 (MI261372987)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250515-DEL15052025Q16-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCH??É 23BA10 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGÉTIQUE DU CENTRE CULTUREL SAINT-EXUPÉRY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Certifié Conforme

Date de décision : 15/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 16 - CP - Avt 1 - 23BA10.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

16pj - CP - AVENANT 1_23BA10.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/05/25** à **18:23**	Par **SADEQ Fatiha**
Transmis	Date **22/05/25** à **18:23**	Par **SADEQ Fatiha**
Accusé de réception	Date **22/05/25** à **18:28**	